



CENTRE D'ARBITRAGE DU CONGO

Doté de la personnalité juridique par Arrêté Ministériel n° 436/CAB/MIN/J&GS/2003 du 18 juin 2003

Kinshasa, le 24 juin 2015

N/Réf. : CAC/PR/SP/009/15.-

Maître Arnaud A. HOUET
Avocat,
Barreaux de Bruxelles et du Brabant
wallon
Rue Léon de Lantsheere, 20/1,
1040-BRUXELLES

Concerne : Votre agrément sur la liste des arbitres du Centre d'Arbitrage du Congo

Cher Maître,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente la décision de la Commission d'agrément vous agréant en qualité d'arbitre du Centre d'Arbitrage du Congo, CAC en sigle.

Espérant avoir le plaisir de vous retrouver très bientôt lors d'une affaire soumise au CAC, je vous adresse, Cher Maître, mes très sincères félicitations.

MBUY-MBIYE TANAYI

- Président -





CENTRE D'ARBITRAGE DU CONGO

Doté de la personnalité juridique par Arrêté Ministériel n° 436/CAB/MIN/J&GS/2003 du 18 juin 2003

COMMISSION D'AGREMENT

PROCÈS-VERBAL N°003/CA/2015 du 24 JUIN 2015

Lieu : Siège du Centre d'Arbitrage du Congo (CAC)

Heure de début : 10 heures

Étaient présents :

1. Bâtonnier National MBUY-MBIYE TANAYI, Président
2. Maître Freddy MULAMBA SENENE, Secrétaire Permanent

Ordre du jour :

Examen de la candidature de Maître **Arnaud A. HOUET** pour inscription sur la liste des arbitres du CAC.

Examen de l'ordre du jour :

Le Président a exposé que le Secrétariat du CAC avait reçu en date du 09 avril 2015 une demande de Maître Arnaud A. HOUET, avocat au Barreau de Bruxelles, souhaitant devenir arbitre au sein du CAC.

Après analyse de sa candidature et des documents à son appui, à l'unanimité, la Commission d'agrément a approuvé la candidature de Maître Arnaud A. HOUET et l'a agréé comme arbitre du Centre d'Arbitrage du Congo.

En foi de quoi, le présent procès-verbal est signé au jour, mois et an que dessous.

Fait à Kinshasa, le 24 juin 2015

MBUY-MBIYE TANAYI

Président



Freddy MULAMBA SENENE

Secrétaire Permanent